



**BUREAU DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 3 mars 2026 À 18H00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

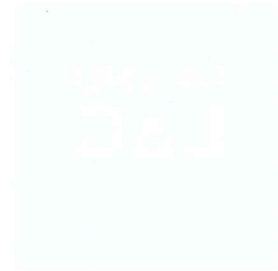
1	AIX-LES-BAINS	T	BERETTI Renaud	Départ après la délibération n°28
2	AIX-LES-BAINS	T	FRUGIER Michel	
3	AIX-LES-BAINS	T	GUIGUE Thibaut	
4	BOURDEAU	T	DRIVET Jean-Marc	
5	BRISON-SAINT-INNOCENT	T	CROZE Jean-Claude	
6	CHINDRIEUX	T	BARBIER Marie-Claire	Pouvoir de Manuel ARRAGAIN
7	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	BEAUX-SPEYSER Danièle	
8	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	JACQUIER Nicolas	
9	ENTRELACS	T	BRAISSAND Jean-François	
10	LA BIOLLE	T	NOVELLI Julie	
11	LA CHAPELLE-DU-MONT-DU-CHAT	T	MORIN Bruno	
12	LE BOURGET-DU-LAC	T	MERCAT Nicolas	
13	LE BOURGET-DU-LAC	T	SIMONIAN Edouard	
14	LE MONTCEL	T	HUYNH Antoine	Arrivé après la délibération n°31 - Pouvoir de Louis ALLARD
15	MERY	T	FONTAINE Nathalie	
16	MOTZ	T	CLERC Daniel	
17	MOUXY	T	PERSON Armelle	
18	ONTEX	T	CARRIER Christiane	
19	PUGNY-CHATENOD	T	CROUZEVALLE Bruno	Arrivé après la délibération n°26
20	SAINT-OFFENGE	T	GELLOZ Bernard	
21	SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE	T	DILLENSCHNEIDER Gérard	
22	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
23	TRESSERVE	T	LOISEAU Jean-Claude	Pouvoir de Olivier ROGNARD
24	TREVIGNIN	T	CHAPUIS Nicolas	
25	VIVIERS-DU-LAC	T	AGUETTAZ Robert	
26	VOGLANS	T	MERCIER Yves	

22 communes présentes

Absents excusés :

GRESY-SUR-AIX

MAITRE Florian



L'assemblée s'est réunie sur convocation du 24 février 2026, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 16 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 24 présents et 2 procurations.

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 30 Année : 2026

Exécutoire le : 09 MARS 2026

Publiée / Notifiée le : 09 MARS 2026

Visée le : 05 MARS 2026

COMMANDE PUBLIQUE

Accord cadre de services à bon de commande n° 2026-037 Entretien des espaces verts de Grand Lac et du CIAS - Attribution

Monsieur le Président présente l'objet du marché qui porte sur l'entretien de l'ensemble des sites comportant des espaces verts et des espaces boisés de Grand Lac et du CIAS.

Il rappelle la délibération de groupement de commandes de Grand Lac avec le CIAS pour les lots 2 et 4, approuvée par le Bureau communautaire du 7 octobre 2025.

Le marché est un accord-cadre à bons de commande décomposé en 7 lots :

- Lot 01 : Secteur Bord et Sud du lac
- Lot 02 : Sites du Bassin aixois
- Lot 03 : Secteur Albanais
- Lot 04 : Secteur Chautagne
- Lot 05 : Revard
- Lot 06 : Entretien réservoirs et captages
- Lot 07 : Entretien parcelles boisées

Les estimations étaient établies à :

- Lot 01 : Secteur Bord et Sud du lac : 269 884,00 € HT
- Lot 02 : Sites du Bassin aixois : 109 008,00 € HT
- Lot 03 : Secteur Albanais : 72 542,00 € HT
- Lot 04 : Secteur Chautagne : 67 755,00 € HT
- Lot 05 : Revard : 20 000,00 € HT
- Lot 06 : Entretien réservoirs et captages : 62 574,00 € HT
- Lot 07 : Entretien parcelles boisées : 37 320,00 € HT

Le marché a été passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert, avec une publicité envoyée le 5 décembre 2025 et une date limite de réception des offres fixée au 28 janvier 2026 à 12h00. Il s'agit d'un accord cadre mono-attributaire à bon de commande sans montant minimum et maximum pour l'ensemble des lots.

L'accord cadre est passé pour un an à compter de sa notification, renouvelable trois fois un an.

Les critères d'analyse des offres sont les suivants :

- 60% prix,
- 40% valeur technique appréciée selon le contenu du mémoire.

L'analyse des offres a été menée sur la base des devis d'aide au dépouillement (DAD) et des mémoires techniques.

La Commission d'Appel d'Offres du 24 février 2026 propose de retenir :

LOT N°1 : SECTEUR BORD ET SUD DU LAC :

Nombre d'offres réceptionnées : 1

Le groupement MILLET PAYSAGE ENVIRONNEMENT/GONTHIER ESPACES VERTS /NATUR'ALP représenté par l'entreprise MILLET PAYSAGE ENVIRONNEMENT (montant estimatif annuel : 275 174,68 € HT).

LOT N°2 : SITES DU BASSIN AIXOIS

Nombre d'offres réceptionnées : 2

Le groupement NATUR'ALP/MILLET PAYSAGE ENVIRONNEMENT, représenté par NATUR'ALP (montant estimatif annuel : 102 782,26 € HT).

LOT N°3 : SECTEUR ALBANAIS

Nombre d'offres réceptionnées : 6

Le Groupement BERLIOZ SAS / CHAZAL, représenté par BERLIOZ SAS (montant estimatif annuel : 72 736,24 € HT).

LOT N°4 : SECTEUR CHAUTAGNE

Nombre d'offres réceptionnées : 4

L'entreprise ART PAYSAGE ELAGAGE (montant estimatif annuel : 58 943,41 € HT).

LOT N°5 : REVARD

Nombre d'offres réceptionnées : 3

Le groupement TPLM/L'AGENAIS représenté par TPLM (montant estimatif annuel : 17 374,55 € HT € HT).

LOT N°6 : ENTRETIEN RESERVOIRS ET CAPTAGES

Nombre d'offres réceptionnées : 4

Le groupement NATUR'ALP/MILLET PAYSAGE ENVIRONNEMENT/BERGER JARDINS, représenté par NATUR'ALP (montant estimatif annuel : 55 207,90 € HT).

LOT N°7 : ENTRETIEN PARCELLES BOISEES

Nombre d'offres réceptionnées : 2

L'entreprise L'AGENAIS (montant estimatif annuel : 28 040,00 € € HT).

Les crédits inscrits au budget général seront imputés sur la section de fonctionnement au programme :

- Budget principal : 1111 Gymnase Garibaldi ; 1112 Gymnases G1/G2/G3 ; 136 Revard tourisme ; 163 Eaux pluviales ; 1901 gens du Voyage ; 1902 Bâtiment locaux siège Lepic ; 260 Déchetteries plateformes ; 2924 Gestion des zones ; 320 Action touristique ; 320A

Entretien des aménagements GL 3205 Entretien des rives ; 3206 Chambotte restaurant ; 3554 Action Mobilité.

- Budget Transports urbains : 0040 Divers lignes touristiques.
- Budget eau potable : 0006 Réseaux Nord ; 0007 ; Réseaux Sud.
- Budget assainissement : 0011 STEP régie ; 0012 STEP Contrat ; 0013 UDEP Aix ; 0014 UDEP Sud.
- Budget Ports : 211 - Frais communs.

Pour une complète information de l'Assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à sa disposition auprès du service marché.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE les attributions des lots ci-dessus présentés aux entreprises indiquées,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'accord cadre à bon de commande ci-dessus présentés avec les entreprises précitées.

- Délégués en exercice : 33
- Présents : 24
- Présents ou représentés : 26
- Votants : 26
- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, 3 mars 2026

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

A black ink signature of Julie Novelli, the secretary of the meeting.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 30 : Accord cadre de services à bon de commande n. 2026-037 : Entretien des espaces verts de Grand Lac et du CIAS - Attribution

Date de transmission de l'acte : 05/03/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 05/03/2026

Numéro de l'acte : d5791 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20260303-d5791-DE

Date de décision : 03/03/2026

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.2. Dossier du marché (travaux, fournitures, services)